

**PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES LIÉ À LA DÉMARCHE DE  
RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES  
EN TECHNIQUES DE PHARMACIE (RAC-TP)  
2024-2025**

**FOIRE AUX QUESTIONS POUR LES ATP**

## QUESTIONS – RÉPONSES

Cette foire aux questions a été produite par la Direction de l'attraction de la main-d'œuvre (DAMO) à partir des informations fournies par le ministère de l'Enseignement supérieur afin de servir de guide aux assistantes et assistants techniques en pharmacie (ATP). Le contenu de ce document n'est pas exhaustif, il fournit les réponses aux questions en lien avec la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en techniques de pharmacie (RAC-TP).

D'autres sources d'informations peuvent compléter cette foire aux questions :

Centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) : <https://ceraccegeps.ca/rac/>

Schéma illustrant les étapes de la RAC : [\(Schéma Cadre technique Étapes \(612x792\)\)](https://ceraccegeps.ca/Schéma_Cadre_technique_Étapes_(612x792))

Pour trouver un Cégep qui offre la RAC : [Accueil - Inforoute FPT](#)

### PARTIE 1 : RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ATP EN LIEN AVEC LA DÉMARCHÉ DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES EN TECHNIQUES DE PHARMACIE (RAC-TP)

**Question 1 : Si je n'ai pas mon diplôme d'études secondaires (DES) est-ce que je peux quand même m'inscrire pour la RAC?**

- **Réponse :** **Oui.** La RAC n'est pas un programme de formation, mais un cheminement. Il y a possibilité d'être admissible sans le DES dans un contexte de RAC selon l'évaluation déterminée par le cégep auprès duquel vous pouvez faire une demande.

**Question 2 : Est-ce que je dois avoir mes sciences fortes et les mathématiques fortes pour faire la RAC?**

- **Réponse :** En contexte de RAC, le cégep a l'autonomie de remplacer les préalables de programme par la réussite de l'entrevue de validation.

**Question 3 : Un ATP qui travaille en pharmacie communautaire doit-il s'attendre à devoir être évalué pour le volet hospitalier, et vice-versa?**

- **Réponse :** Les candidats RAC devront donc démontrer une connaissance (maîtrise) de leurs compétences pour les deux milieux de travail. La grande majorité des tâches sont connexes aux deux milieux et demanderont une seule évaluation (ex. : préparation magistrale non stérile).

## PARTIE 2 : RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

### Question 1 : Qu'est-ce que la reconnaissance des acquis et des compétences?

- **Réponse** : La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui permet à une personne de démontrer la maîtrise de ses compétences reliées à un programme d'études collégiales en vue d'obtenir un diplôme collégial. Cette démarche donne une valeur aux apprentissages réalisés dans le contexte d'expériences de travail ou de vie.

### Question 2 : Qui peut entreprendre une démarche de RAC?

- **Réponse** : Toute personne adulte ayant cumulé un bagage significatif d'expériences de travail ou de vie dans un domaine relatif à un programme d'études (Attestation d'études collégiales (AEC) et Diplôme d'études collégiales (DEC)).

### Question 3 : Est-ce qu'il y a un nombre minimal d'années d'expérience exigé?

- **Réponse** : Non. On considère généralement qu'une expérience pertinente de moins de deux ans n'est pas suffisante pour démontrer que la personne maîtrise toutes les compétences d'un programme d'études. Il y a néanmoins des exceptions. La rencontre d'information, organisée en début de démarche par le collège qui offre le service de RAC ou par un autre organisme habilité à le faire, situe bien les exigences quant à l'expérience pertinente et significative requise.

### Question 4 : N'y a-t-il que mes expériences professionnelles qui sont considérées pour entreprendre une démarche de RAC?

- **Réponse** : Non. Les expériences de vie sont aussi prises en compte. Elles doivent cependant être en rapport avec les compétences du programme d'études. Les loisirs, les formations suivies, l'engagement citoyen et l'action bénévole sont notamment considérés lors de l'analyse du dossier. Jumelés aux expériences professionnelles, ils enrichissent le parcours expérientiel.

### Question 5 : Est-ce que mon expérience acquise hors du Québec peut être considérée afin d'entreprendre une démarche en RAC?

- **Réponse** : Oui. Toute expérience pertinente et significative est valable pour entreprendre une démarche de RAC, peu importe le lieu où les apprentissages ont été réalisés.

### Question 6 : Mes études antérieures seront-elles reconnues?

- **Réponse** : Oui. Si les cours réussis sont liés au programme d'études visé par la démarche de RAC, ils seront pris en compte, et ce, peu importe si ceux-ci sont réalisés, au Québec ou hors Québec conditionnellement que ces derniers sont de niveau postsecondaire. Comme l'établissement d'enseignement collégial a la responsabilité de reconnaître les acquis scolaires, c'est à lui que revient la décision d'octroyer ou non des équivalences ou des substitutions sur la base du dossier de candidature et d'une analyse rigoureuse.

**Question 8 : Il y a longtemps, j'ai commencé un programme d'études menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et depuis, je travaille dans mon domaine. Pourrais-je terminer mon programme d'études par une démarche de RAC?**

- **Réponse** : Oui. Un cheminement RAC pourrait vous permettre de terminer ce programme si vous êtes accepté dans la démarche à la suite d'une validation. Le plus simple est de vous adresser à l'établissement collégial où vous avez commencé votre programme d'études. Vous pourrez également entreprendre la démarche dans n'importe quel établissement offrant ce même programme d'études en RAC.

**Question 9 : Combien de temps par semaine devrais-je consacrer à ma démarche?**

- **Réponse** : En fait, comme la démarche de RAC est individuelle, cela dépend de vous. Cependant, plus vous vous investirez dans votre démarche, plus celle-ci sera courte. Le temps requis pour l'ensemble de la démarche dépendra en grande partie du nombre d'heures hebdomadaires que vous pourrez y consacrer.

**Question 10 : Les personnes (spécialistes de contenu) m'ont confirmé, à la suite de l'entrevue de validation, que je pouvais faire une démarche de RAC pour plusieurs des compétences du programme d'études. Aurai-je des cours à suivre en classe?**

- **Réponse** : Peut-être. Vous pourriez devoir suivre quelques cours complets pour obtenir votre diplôme ou votre attestation. Les spécialistes de contenu se prononceront à ce sujet à partir de l'analyse de votre dossier de candidature et de l'entrevue de validation qu'ils feront avec vous au début de la démarche de RAC. Par ailleurs, s'ils vous indiquent que toutes les compétences du programme peuvent être évaluées selon cette démarche, aucun cours complet ne serait à suivre en classe.

**Question 11 : J'ai déjà fait un cours du cégep, est-ce que je vais être obligé de faire les mêmes cours encore?**

- **Réponse** : Les cours de formation générale sont reconnus par le cégep. Il est aussi possible de reconnaître d'autres cours pour la formation complémentaire. Lors du dépôt de votre dossier RAC, la conseillère RAC et son équipe ont l'obligation, dans un contexte de RAC, d'émettre les substitutions ou équivalences de cours selon certaines conditions propres à chacun des collèges.

**Question 12 : Est-ce possible de faire reconnaître mes compétences de formation générale (français, anglais, philosophie, éducation physique)?**

- **Réponse** : Oui. Il est possible d'entreprendre une démarche de RAC si vous avez développé des compétences liées aux disciplines de la formation générale grâce à vos expériences de vie adulte. Plusieurs établissements d'enseignement collégial offrent ce service et vous fourniront un accompagnement dans votre démarche.

**Question 13 : Je suis allophone. Je parle bien le français, mais je fais encore des fautes à l'écrit. Pourrais-je quand même entreprendre une démarche de RAC?**

- **Réponse** : Pour démontrer vos compétences, même les plus techniques, la capacité à rédiger un texte en français est importante. Les professionnels en RAC de l'établissement d'enseignement collégial pourront rapidement situer vos forces et vos lacunes dans ce domaine et vous dire si la démarche de RAC est à votre portée. De plus, elle pourra vous suggérer des moyens de parfaire votre français à l'écrit avant ou pendant cette démarche, si cela est nécessaire ou pertinent.

**Question 14 : Quels sont les principaux frais rattachés à une démarche de RAC?**

- **Réponse** : Pour les personnes bénéficiant de la gratuité scolaire (soit tous les citoyens canadiens ou les résidents permanents qui sont résidents du Québec ou les personnes qui sont exemptées des montants forfaitaires exigés des étudiants internationaux et canadiens), les frais sont de même nature dans tous les cégeps (ex. : droits d'admission, droits de RAC, volumes académiques). Cependant, le montant des frais exigés peut varier d'un établissement à l'autre. À cela s'ajoutent des frais si des cours doivent être suivis en classe. Il est recommandé de vous référer à l'établissement collégial où vous souhaitez entreprendre votre démarche de RAC.

**Question 15 : Comment puis-je démontrer que j'ai acquis une compétence?**

- **Réponse** : Plusieurs moyens vous seront proposés pour que vous puissiez faire la preuve de vos compétences. Ces moyens sont appelés conditions de reconnaissance. Celles-ci sont diversifiées, par exemple : un document écrit, un plan d'intervention, une création, un prototype, des démonstrations en milieu de travail ou en milieu de formation, des entretiens. Au début de sa démarche, la personne candidate est informée des conditions de reconnaissance spécifiques à son programme d'études.

**Question 16 : Quelles conditions d'admission dois-je remplir pour entreprendre une démarche de RAC?**

- **Réponse** : La personne candidate doit d'abord répondre aux conditions d'admission de l'établissement pour le programme d'études visé. Par la suite, elle est invitée à déposer un dossier de candidature. Les professionnels en RAC analyseront le dossier en plus de vérifier si ses expériences professionnelles et personnelles sont significatives et pertinentes au regard du programme d'études. Il est à noter que la personne candidate doit avoir une expérience professionnelle ou de vie suffisante pour entreprendre une démarche de RAC.

**Question 17 : Qu'est-ce que la formation manquante et à quoi sert-elle?**

- **Réponse** : Dans le cadre d'une démarche de RAC, la formation manquante correspond à toute activité effectuée à la suite d'une évaluation pour combler une lacune au regard d'un élément de compétence, d'une compétence ou d'un regroupement de compétences relevant d'un programme d'études.

**Question 18 : Quel genre d'accompagnement est offert pendant la démarche de RAC?**

- **Réponse** : La démarche de RAC est individuelle. La personne y progresse en étant accompagnée de professionnels et de spécialistes de contenu. Par exemple, les spécialistes de contenu en RAC transmettent et expliquent les conditions de reconnaissance, procèdent à l'évaluation, donnent les résultats de chaque évaluation, accompagnent la personne candidate, font part des forces de la personne et des progrès à réaliser, etc.

**Question 19 : Est-ce que la durée de ma démarche de RAC est inversement proportionnelle au nombre d'années de mes expériences de travail?**

- **Réponse** : Non. Ce ne sont pas les années d'expérience que l'on reconnaît, mais plutôt les compétences développées durant ces années et leur pertinence par rapport au programme d'études dans lequel vous souhaitez obtenir un diplôme ou une attestation d'études collégiales.

**Question 20 : Comment puis-je entreprendre la démarche de RAC?**

- **Réponse** : Vous pouvez avoir accès à la démarche de RAC en communiquant directement avec le service de RAC du collège offrant le programme d'études visé.

**Question 21 : Est-ce qu'un parcours scolaire en classe et une démarche de RAC mènent au même diplôme? Est-ce qu'au terme de la démarche, le diplôme aura la même valeur?**

- **Réponse** : La personne candidate qui suit des cours en classe ou qui effectue une démarche de RAC obtiendra le même diplôme, seul leur cheminement est différent. En effet, pour obtenir une sanction officielle, la personne doit satisfaire aux mêmes exigences. Cependant, elle n'est pas soumise aux mêmes modes d'évaluation. Dans une démarche de RAC, les méthodes d'évaluation sont adaptées, tout en étant rigoureuses, pour tenir compte de la façon dont la personne a appris et du caractère extrascolaire et expérientiel de ses apprentissages. Elles permettent ainsi de faire la preuve des acquis.

**Question 22 : Quels sont les avantages de la démarche de RAC ?**

- **Réponse** : La personne qui fait une demande de RAC a accès à une démarche individuelle et adaptée à ses besoins. La démarche est flexible. Elle tient compte du parcours de la personne candidate et de ses disponibilités. Ainsi, celle-ci peut poursuivre sa démarche tout en conservant son emploi. La démarche de RAC s'adapte à la réalité de la personne candidate et lui permet de concilier travail, famille et formation.

**Question 23 : J'ai 20 ans d'expérience dans mon domaine. Est-ce que mes compétences me permettent d'obtenir automatiquement un DEC?**

- **Réponse** : Pour chaque compétence du programme d'études visé par la demande de RAC, la personne candidate doit faire la démonstration des compétences de manière formelle, par une évaluation. Les compétences doivent être évaluées avant d'être officiellement reconnues.

**Question 24 : Est-ce qu'une démarche de RAC me permettra d'obtenir mon diplôme plus rapidement?**

- **Réponse** : Peut-être. La durée de la démarche de RAC est influencée par de nombreux éléments, comme le nombre de compétences pouvant être évaluées selon cette démarche, une formation collégiale déjà réalisée (ex. : formation générale), un cheminement mixte (cours suivis en classe pour certaines compétences et pour d'autres, démonstration via une démarche de RAC, l'offre de cours en classe et les disponibilités de la personne. À moins d'une situation particulière, la durée de cette démarche varie entre 12 et 36 mois.

**Question 25 : Après mes évaluations, combien de cours est-ce que je devrai faire pour avoir mon DEC?**

- **Réponse** : Les entrevues de validation (anglais, français, philosophie, éducation physique, compétences spécifiques et deux compétences complémentaires) déterminent le cheminement mixte de RAC/cours. Il est impossible d'obtenir une réponse exacte avant leurs réalisations. L'ensemble des cours est obligatoire pour obtenir un DEC, ainsi que l'épreuve uniforme de langue. De plus, il peut y avoir des alternatives de formation autres qu'en classe.